



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>42455</b>	De <b>M. Richard Ramos</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Loiret )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Formation des infirmiers en puériculture	<b>Analyse</b> > Formation des infirmiers en puériculture.
Question publiée au JO le : <b>09/11/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Richard Ramos interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la formation des infirmiers et infirmières en puériculture. En effet, il n'a de cesse d'être interpellé sur la formation de ces derniers. Le dispositif de formation vieillissant demande à être revalorisé, autant pour répondre à l'adaptation nécessaire aux problématiques médico-sociales contemporaines que pour le *leadership* professionnel. Il lui demande quand sera mise en œuvre une formation de niveau master 2 en pédiatrie pour les infirmiers et infirmières.